

entracte

Bulletin d'information officiel des membres de la *Guilde des musiciens et musiciennes du Québec*
Official Journal of the Québec Musicians' Guild

Pierre Lapointe

Comme
la première
fois



- DOSSIER ENSEIGNEMENT
- VENTE DE MUSIQUE EN LIGNE
- ENTENTES ET GRIEFS



LA GUILDE
DES MUSICIENS / MUSICIENNES
DU QUÉBEC

Section locale 406 de la Fédération américaine
des musiciens des États-Unis et du Canada

Dirigeants

Luc Fortin, président
Geneviève Plante, vice-présidente, Montréal
Jacques Bourget, vice-président, Est du Québec
Éric Lefebvre, secrétaire-trésorier

Administrateurs

Muhammad Abdul Al-Khabyr, Nicolas
Cousineau, Jean-Luc Gagnon, Richard
Gagnon, Bernard LeBlanc, Kristin Molnar,
Roberto Murray, Myriam Pelletier, Annie
Vanasse

Siège social

505, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 900, Montréal (Québec) H2Z 1Y7
Téléphone : 514-842-2866
Téléphone : 1-800-363-6688
(sans frais de l'extérieur de Montréal)
Télécopieur : 514-842-0917

Site Internet: www.gmmq.com

entracte

Coordination: Marie-France Garon **Rédaction:** Aline Apostolska, Patrick Baillargeon, Réjean Beaucage, Claude Côté, Mylène Cyr, Luc Fortin, Marie-France Garon, Sonia Labranche, Eric Lefebvre, Geneviève Plante, Roseline Rousseau-Gagnon, Caroline Tabah
Révision: Christine Dufresne **Traduction anglaise:** Andrew Bulman-Fleming and David B. Smith **Design graphique:** Gilles Boulerice, Stéphane Olivier
Photographies: Olivier Arcand Samson, Federico Ciminari, Lucie Gauthier, Salomé Leclerc, robiart, tkoscak **En couverture:** Pierre Lapointe, photo de Salomé Leclerc

Pour tous commentaires: entracte@gmmq.com

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec assume l'entière responsabilité des articles et opinions publiés dans les pages d'*Entracte*, sauf avis contraire. La Guilde autorise toute citation ou réimpression des articles écrits par la rédaction à la condition expresse qu'une mention en indique la source et qu'au moins un exemplaire en soit expédié à la Guilde. Prenez note que cet avis ne s'applique pas aux articles qui ne sont pas écrits par la rédaction. Le générique masculin est employé dans cette publication sans aucune discrimination de notre part dans le seul but d'alléger les textes.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec,
deuxième trimestre 2011

Poste publication: Numéro de convention 40036364

ISSN: 0841-8160-B

Mot du président

L'HEURE D'UN NOUVEAU PLAN

L'univers de la musique, tout comme celui de la culture en général, est en profonde mutation. La rapidité avec laquelle la situation évolue nous impose une réflexion qui impliquera sans doute des remises en question. L'évolution exponentielle du marché numérique, l'abandon progressif du support physique, l'accès libre aux contenus en ligne, la situation économique, des décisions récentes de tribunaux administratifs et des choix d'orientation gouvernementaux nous amènent à repenser la manière dont nous nous acquittons de notre mission et même à revoir notre structure de gouvernance. Le conseil d'administration de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ) a donc pris la décision de s'investir dans l'élaboration de son premier Plan d'orientation stratégique triennal. Cet exercice essentiel aura pour aboutissement un document qui guidera le conseil quant aux actions à prendre au cours des prochaines années. Voilà une tâche exigeante, mais combien exaltante! Selon nos Règlements généraux (article 14), les deux premiers objectifs de la GMMQ sont de «défendre les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels de ses membres et des musiciens en général; négocier des ententes collectives avec tout producteur, lesquelles peuvent prévoir l'application d'un contrat type pour toute prestation de musiciens professionnels». Comment pourrions-nous atteindre ces objectifs au cours des prochaines décennies? C'est à un défi stimulant que nous nous attaquons.

La première étape consistait à analyser la situation économique de la musique au Québec et en Amérique du Nord. Cet exercice nous a permis de constater l'état des lieux dans notre domaine, de déterminer les enjeux prioritaires et de bien cerner les tendances actuelles et les perspectives d'avenir. Dans une deuxième étape, nous avons fait un bilan exhaustif de nos activités afin



Photo: Federico Ciminari

d'évaluer nos forces, nos faiblesses, l'étendue de nos moyens et le réalisme de nos ambitions. Riches du fruit de ces réflexions, nous entreprenons maintenant une troisième étape, essentielle: une phase de consultation stratégique. Nous allons donc venir vous rencontrer, à Montréal et à Québec, afin que nous puissions réfléchir ensemble aux enjeux stratégiques, aux projets porteurs et aux priorités à venir. Ces réunions se dérouleront dans un cadre convivial qui, nous l'espérons, suscitera des échanges dynamiques. Nous croyons sincèrement pouvoir en arriver, par ce processus, à une vision moderne et mobilisatrice pour notre association.

C'est à la suite de cette consultation des membres que nous rédigerons le plan stratégique final, qui définira clairement les projets porteurs des années à venir et établira l'échéancier. Après avoir été adopté par le conseil d'administration, ce Plan d'orientation stratégique triennal sera présenté à l'assemblée générale des membres l'automne prochain.

Politique fédérale

Pendant les semaines qui ont précédé l'élection du 2 mai, j'ai activement participé, en tant que président de la GMMQ et membre du conseil d'administration de la Conférence canadienne des arts (CCA), à l'élaboration d'une plateforme commune pour le milieu culturel canadien et au questionnaire envoyé aux principaux partis politiques fédéraux. Le but était de recueillir le plus d'information possible pour permettre aux artistes de faire un choix éclairé en fonction des intérêts du milieu culturel. Nous avons d'ailleurs rencontré le NPD, le Bloc québécois et le Parti libéral – le Parti conservateur n'ayant pas donné suite à notre invitation.

Dernière assemblée générale

Une modification aux Règlements généraux concernant le quorum lors des assemblées

générales a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée le 24 mars dernier. Désormais, quand le quorum (21 membres présents) lors d'une assemblée des membres n'est pas atteint, l'assemblée est ajournée. Un nouvel avis de convocation et l'ordre du jour de l'assemblée qui a été ajournée sont transmis à tous les membres conformément aux règlements, et les membres présents lors de cette nouvelle assemblée constituent le quorum.

Les états financiers vérifiés de 2009 ont été présentés, ainsi que les états de résultats 2010. L'association accuse un déficit pour l'exercice 2009, qui est essentiellement la conséquence du ralentissement économique suivant la crise boursière de 2008-2009. Par contre, en 2010 nous enregistrons un bénéfice substantiel, grâce à une gestion très efficace et un contrôle rigoureux des dépenses. Félicitations à notre équipe administrative!

Luc Fortin

TIME FOR A NEW PLAN

The world of music, like that of culture in general, is undergoing profound changes. The speed with which the situation is evolving gives us pause to reflect on the issues we face.

In light of the exponential growth of the digital market, the gradual abandonment of material support for electronic media, free access to online content, the economic situation, recent decisions by administrative courts and the shifting orientation of government policies, we need to take an in-depth look at the mission ahead of us and the way we must manage our affairs. Consequently, the Board of Directors of the Québec Musicians' Guild (GMMQ) decided it was time to develop a three-year strategic orientation plan for the Guild. By the end of this crucial process we will have produced a document that will help guide the Board on what actions need to be taken in the coming years. According to our General Bylaws (Article 14), the two primary objectives of the GMMQ are: 1) "to defend and promote the economic, social, moral, and professional interests of its members and musicians in general"; and 2) "to negotiate collective agreements with producers and to provide its members with a standard employment contract". How will we be able to achieve these objectives in the coming decades? This was the question before us and it was a stimulating challenge indeed.

Our first step was to analyze the economic situation of music in Québec and North America. Through this process we were able to evaluate the state of affairs in our field, determine the main issues we have to deal with and develop a clear picture of current trends and future prospects. Secondly, we proceeded with an exhaustive review of our activities in order to assess our strengths and weaknesses, determine the extent of our resources and evaluate whether or not our ambitions are realistic. Following these fruitful reflections we are now ready to embark on the third crucial phase of our mission: strategic consultation. We are therefore planning to hold meetings with you in Québec City and Montréal so we can determine together the issues at stake and our future projects and priorities. These meetings will take place in a convivial atmosphere which we hope will lead to a dynamic exchange of ideas. We sincerely believe that through this process, we can develop a modern and energetic identity for the Guild.



De gauche à droite, assis: Luc Fortin, président de la GMMQ, et M^e Nelson Tessier, président de la Sinfonia de Lanaudière; debout: Bernard LeBlanc, négociateur pour la GMMQ, et le maestro Stéphane Laforest.

Signature d'une première entente avec la Sinfonia

Le 11 mars dernier, la GMMQ signait une première entente collective avec la Sinfonia de Lanaudière, cet orchestre régional qui possède plus d'une quinzaine d'années de service.

Avec cette entente, les musiciens voient leur cachet bonifié et ont désormais accès à une caisse de retraite des plus avantageuses. Selon le maestro, Stéphane Laforest, l'entente permet de consolider l'orchestre et d'accorder enfin aux musiciens la reconnaissance qu'ils méritent.

Following this consultation phase we will finalize a strategic plan that clearly defines the principal projects we must tackle in the coming years, along with a timeline for achieving them. The new three-year strategic orientation plan will then be adopted by the Board of Directors and unveiled at the members' General Assembly next fall.

Federal policy

During the weeks leading up to the elections on May 2, I actively participated, as President of the GMMQ and member of the Board of the Canadian Conference of the Arts (CCA), in establishing a common platform for Canada's cultural community and developing a questionnaire that was sent to all the major federal political parties in order to gather as much information as possible so that artists could make an enlightened choice reflecting the interests of the cultural community. We also met with leaders of the NDP, the Bloc Québécois and the federal Liberal Party. (The Conservative Party did not respond to our invitation.)

Last General Assembly

A modification to the General Bylaws governing the required quorum for general assemblies was adopted unanimously by the Assembly on March 24, 2011. From now on, when the required quorum (21 members present) for a general assembly is not achieved, the assembly will be adjourned. A new notice of meeting and the minutes of the adjourned assembly will be sent to all members in accordance with the bylaws, and the members who attend the new assembly will constitute the quorum.

The audited financial statements for 2009 were presented, along with the financial statements for 2010. The Guild incurred a deficit for fiscal 2009, due mainly to the economic recession following the 2008-2009 stock market crash. However, in 2010 we recorded a substantial surplus thanks to very efficient management and tight control over expenditures. Congratulations to our administrative team!

Luc Fortin

CALENDRIER REPRÉSENTATION

LE CONSEIL DE DIRECTION Y ÉTAIT :
L'Autre Gala et le Gala de l'ADISQ
1^{er} novembre 2010

Conférence nationale 2010 de la Conférence canadienne des arts (CCA)
1-3 novembre 2010

Lancement de la programmation du Coup de cœur francophone
4 novembre 2010

Assemblée générale des musiciens de l'OSM
17 novembre 2010

Présentation de la GMMQ
Département de musique, cégep de Drummondville
18 novembre 2010 et 13 mai 2011

International Foundation – Conférence annuelle des Caisses de retraite canadiennes
22-25 novembre 2010

Congrès triennal de la FTQ
29 novembre-3 décembre 2010

Manifestation des artistes québécois à Ottawa

Réforme du droit d'auteur
30 novembre 2010

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
18 janvier 2011

Conférence de presse de l'Orchestre symphonique de Longueuil
21 janvier 2011

Gala des prix Opus
30 janvier 2011

Colloque sur l'avenir des caisses de retraite
Institut du Nouveau Monde et Fonds de solidarité de la FTQ
16 février 2011

Assemblée de la Musicians' Rights Organization Canada (MROC)
22 février 2011

Option Culture, virage numérique
Réunion du comité « Modèles de financement et monétisation »
23 février et 2 mars 2011

Parlement canadien, comparution devant le comité législatif
Réforme du droit d'auteur
1^{er} mars 2011

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
8 mars 2011

Signature de l'entente avec la Sinfonia de Lanaudière
11 mars 2011

Conseil général de la FTQ
16 mars 2011

Assemblée sectorielle – Entente ADISQ sur le phonogramme
21 mars 2011

Présentation sur la GMMQ
Université McGill – Classe de maître de Jazz en rafale
25 mars 2011

Gala des prix innovation de la CSST
29 mars 2011

Élections fédérales - Rencontre stratégique de la CCA
30 mars 2011

Colloque 50 ans d'action publique en matière de culture au Québec du HEC
4-5 avril 2011

Rencontre avec Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
8 avril 2011

Rencontres de l'ADISQ
12-13 avril 2011

Élections fédérales - Rencontre avec les députés du Bloc québécois, du NPD et du PLC
18-21 avril 2011

Cocktail 25^e anniversaire de l'Orchestre symphonique de Laval
25 avril 2011

Congrès de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ)
28 avril 2011

Présentation sur la GMMQ
Option musique, Campus Notre-Dame-de-Foy
12 mai 2011

Conseil général de la FTQ
18 mai 2011

Forum de la SODEC: Le Virage numérique
1^{er} juin 2011

Rencontre avec la direction de l'AFM
3 juin 2011



Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

De gauche à droite: Luc Fortin, président de la GMMQ, Michel Ducharme, président du Conseil régional Montréal Métropolitain de la FTQ, Mylène Cyr, directrice générale de la GMMQ, et Serge Desgagnés, président du comité de négociations des musiciens de l'OSM.



Photo: f.kosczak



DOSSIER ENSEIGNEMENT RETOUR SUR LE SONDAGE

Vous avez été nombreux à répondre au sondage sur l'enseignement mis en ligne en février dernier et nous vous en remercions.

L'exercice a permis de brosser un portrait des membres qui enseignent la musique et de sonder leur intérêt à contribuer à la Caisse de retraite des musiciens du Canada à partir des revenus tirés de l'enseignement. Cette possibilité ne s'adresserait pour l'instant qu'aux musiciens qui enseignent à domicile (celui de l'enseignant ou de l'élève) au Québec.

Comme pour toutes les ententes collectives négociées par la GMMQ, il est obligatoire de déterminer un montant minimum fixe qui sert notamment au calcul de la cotisation syndicale et des contributions à la Caisse de retraite des musiciens du Canada. Bien entendu, chacun d'entre vous est libre d'établir un tarif supérieur. Il est clair que la GMMQ souhaite mettre en place ce programme sur une base volontaire.

Plusieurs d'entre vous se sont dits intéressés à ce que la GMMQ élabore une grille de tarifs en fonction de critères objectifs tels que l'expérience et la scolarité. Nous en sommes présentement à l'étape de la validation, et nous vous tiendrons au courant de la mise en vigueur officielle de cette grille.

Résultats du sondage en bref

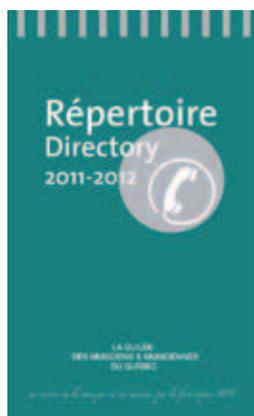
Sur les 200 musiciens ayant répondu au sondage :

- 58 % habitent la région de Montréal
- 56 % sont titulaires d'une maîtrise en musique
- 40 % ont plus de 20 ans d'expérience



RÉPERTOIRE DES MEMBRES

Vous êtes-vous procuré la version imprimée du nouveau répertoire des membres 2011-2012? Cet outil incontournable permet d'avoir à portée de la main les coordonnées des musiciens, et il comporte une section qui permet d'effectuer une recherche de musiciens par instrument ou fonction musicale. On peut obtenir un exemplaire en communiquant avec le Service aux membres, au 514-842-2866. Pour les membres en règle, le premier exemplaire est gratuit et chaque exemplaire supplémentaire est vendu 35 \$. Une version PDF est également offerte. On peut la télécharger à partir de la section des membres du site Internet (www.gmmq.com).



TEACHING DOSSIER SURVEY REPORT

We'd like to thank the many of you who responded to our online survey on teaching. This exercise has helped us develop a profile of members who teach music and determine whether they are interested in contributing to the Musicians' Pension Fund of Canada based on their teaching income. At present this only applies to musicians who teach at home (the teacher's or the student's) in Québec.

As with all collective agreements negotiated by the GMMQ, a minimum fixed amount must be determined for calculating union dues and contributions to the Musicians' Pension Fund of Canada. Musicians are of course free to establish a higher amount; in any case, the Guild plans to implement this program on a voluntary basis.

A number of musicians have indicated that they would like the Guild to develop a rate scale based on objective criteria such as experience and education. We are now at the stage of double-checking our figures and will let you know as soon as the rate scale is officially established.

Survey results in brief

Of the 200 musicians who responded to the survey:

- 58% live in the Montreal area.
- 56% of the respondents have a Master's degree in music
- 40% have been teaching for more than 20 years.

Saviez-vous que

Vous avez des droits par rapport à la captation d'un spectacle?

En effet, tout musicien doit donner son consentement préalable pour tout enregistrement de sa prestation, qu'il s'agisse d'une captation vidéo ou audio. Il est donc possible de négocier des conditions additionnelles, comme un cachet supplémentaire pour la diffusion ultérieure de cette captation, adapté selon le nombre de retransmissions. Toute utilisation des enregistrements devrait être établie dans le contrat d'engagement. Il existe à la GMMQ diverses ententes collectives et conditions minimales de travail qui visent les enregistrements des prestations.

Did you know

You have rights when a show is recorded?

All musicians must give prior consent for any audio or video recording of their performance. Consequently, you may be able to negotiate additional contract conditions, such as an additional fee for later dissemination of a recording based on how many times it is broadcast. Any use of recordings should be established in the performance contract; consult the Guild regarding the various collective agreements and minimum working conditions that deal with performance recordings.

MEMBRE HONORAIRE DE LA GUILDE
UNE RECONNAISSANCE MÉRITÉE

Chaque année, la GMMQ soulignera le parcours de l'un de ses membres s'étant distingué par une carrière remarquable en lui attribuant le statut de membre honoraire. Ce statut honorifique pourra aussi rendre hommage aux services exceptionnels rendus envers la GMMQ et ses membres dans le cadre de responsabilités syndicales importantes. En plus d'obtenir cette reconnaissance officielle de la Guilde, le membre honoraire sera dispensé du paiement de la cotisation annuelle et continuera de bénéficier des droits et avantages rattachés au statut de membre en règle. En vertu de cette nouvelle politique, il n'y aura qu'une seule nomination par année, et les candidatures seront étudiées par un comité de nomination indépendant du conseil d'administration.

Comment obtenir ce statut honorifique ?

Pour être admissible au statut de membre honoraire, le candidat doit être âgé de 65 ans et plus, et il doit compter plus de 35 années consécutives d'affiliation à la Fédération américaine des musiciens (FAM). Pour proposer la candidature d'un membre, il suffit de suivre la procédure indiquée sur le site Internet (www.gmmq.com) et de transmettre à la GMMQ un dossier complet avant le 1^{er} septembre de chaque année.

Évaluation des candidatures

Un nouveau comité de nomination sera mis sur pied sous peu pour évaluer les candidatures. Il aura pour tâche d'étudier les dossiers de candidature reçus et de nommer un seul membre honoraire par an. Ce comité, formé de trois membres choisis par le conseil d'administration, sera constitué d'un président nommé parmi les administrateurs de la Guilde et de deux musiciens, sélectionnés parmi les membres en règle qui ne sont ni administrateurs, ni employés de la GMMQ. Si vous avez envie de faire partie de ce comité, vous êtes invités à signifier votre intérêt à Laury Woods, par téléphone au 514-842-2866 ou par courriel à lwoods@gmmq.com. Une rémunération de 15 \$ de l'heure est accordée pour toute participation à un comité de la GMMQ.



IN MEMORIAM

Jean Lafontaine	27-05-1923	10-04-2010
John Scott	27-07-1937	20-04-2010
Lucien Boivin	11-06-1928	03-06-2010
Robert Goulet	11-06-1942	02-07-2010
Otto Joachim	13-10-1910	31-07-2010
Maurice Mayer	25-01-1930	22-09-2010
Roger Joubert	29-01-1929	02-10-2010
Marcel Martel	07-04-1934	17-10-2010
Johnny Reno	11-05-1917	17-11-2010
Mercedes Côté	26-08-1912	18-11-2010
Catherine Potter	25-12-1957	03-12-2010
Bruno Fecteau	16-01-1959	08-01-2011
John van Bockern	05-05-1940	11-01-2011
Hervé Doucet	18-10-1936	04-03-2011
Félice Sardella	16-09-1938	18-03-2011



De gauche à droite: Buddy Hampton, Luc Fortin, Pierre Lévesque et Paul Lafortune, lors de la remise des plaques à l'assemblée générale des membres, le 24 mars 2011.

Marie-France Garçon

MEMBRES HONORAIRES

Marc Bélanger	Janine Lachance
Buddy Hampton (Pierre Tétreault)	Boris Brott
Pierre D. Lévesque	Paul Lafortune

HONORARY MEMBER OF THE GUILD
A WELL-DESERVED TRIBUTE

Each year the GMMQ recognizes the distinguished career of one of its members by conferring upon him or her the status of Honorary Member. This honour may also be conferred upon a person who has rendered exceptional service to the GMMQ and its members by taking on important union responsibilities.

In addition to receiving this official recognition from the Guild, the honorary member no longer has to pay annual dues and continues to enjoy the rights and benefits of a regular member in good standing. Under our new policy there will be one nomination per year and potential candidates will be evaluated by a nominating committee independent of the Board of Directors.

How to obtain this honorary status?

To be eligible for the status of honorary member a candidate must be at least 65 years old and must have been affiliated with the American Federation of Musicians (AMF) for at least 35 years. If you want to propose a member's candidacy, simply follow the procedure indicated on our website (www.gmmq.com) and send the completed application form to the GMMQ before September 1.

Candidate evaluation

A new nominating committee will be set up shortly to evaluate candidates. Its task will be to evaluate the candidate applications received and nominate one honorary member each year. The committee will be comprised of three members chosen by the Board of Directors: a committee chairman appointed by the Guild's administrative staff and two musicians selected from among members in good standing who are neither administrators nor employees of the GMMQ. If you would like to be on this committee, please contact Laury Woods, either by phone, (514) 842-2866 or email (lwoods@gmmq.com). A fee of \$15 per hour is paid to anyone participating in a GMMQ committee.

BOURSES POUR LA MUSIQUE
APPEL DE PROJETS

Le Fonds de promotion de la musique de la GMMQ est heureux d'annoncer sa nouvelle politique d'attribution de bourses aux projets musicaux pour l'année 2011-2012. Cet appel de projets, ouvert aux individus et aux organismes, souhaite soutenir et encourager des initiatives qui contribuent au développement artistique des musiciens québécois.

Les projets admissibles à une demande devront être réalisés entre le 1er octobre 2011 et 1er octobre 2012. En plus d'offrir une certaine visibilité au Fonds de promotion de la musique et à la GMMQ, les projets devront également être compatibles avec l'un des objectifs suivants, définis dans l'acte de fiducie du Fonds :

1. Promouvoir, stimuler, encourager et favoriser la diffusion de la musique sous toutes ses formes, notamment par des concerts, des ateliers, des événements divers, des conférences et publications traitant de la musique et de la gestion des arts, et ce sous tous ses aspects incluant sans limitation ses aspects économiques, juridiques, sociaux et culturels
2. Établir, organiser et maintenir un centre de référence pour les musiciens
3. Favoriser le recrutement, la formation, l'orientation et le développement des musiciens

Un montant de 1000 \$ est alloué pour le présent exercice; il sera réparti entre les demandes retenues. La date limite de dépôt des projets est le 9 septembre 2011. Le formulaire de demande est disponible au siège social de la GMMQ ainsi qu'au www.gmmq.com.



MUSIC GRANTS
CALL FOR PROPOSALS

The GMMQ's Music Promotion Fund is pleased to announce its new policy for awarding grants for music projects in 2011-2012. This call for proposals from either individuals or organizations is aimed at supporting initiatives that contribute to the artistic development of Québec musicians. Eligible projects must be completed between October 1, 2011 and October 1, 2012. In addition to providing visibility for the Music Promotion Fund and the GMMQ in general, projects must meet one of the following objectives, as described in the Fund's trust agreement:

1. To promote, stimulate, encourage and support the dissemination of music in all its forms, primarily through concerts, workshops, various events, conferences and publications dealing with music and management of all aspects of the arts, including, but not limited to, their economic, legal, social and cultural aspects;
2. To establish, organize and maintain a reference centre for musicians;
3. To encourage the training, counselling and development of musicians.

A sum of \$1000 is available for the coming fiscal year; this amount will be divided among the projects that are accepted. The deadline for submitting proposals is September 9, 2011. Application forms may be obtained at the GMMQ's head office or online at www.gmmq.com.

IN MEMORIAM
CATHERINE
POTTER

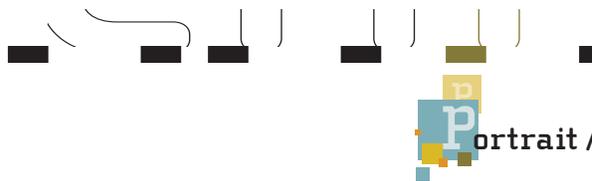
Telle une mélodie qui naît, vous touchez l'instant d'un souffle ou d'une éternité, vous envoûtez puis vous faites voyager, Catherine Potter, compositrice, virtuose de la flûte bansurî et directrice artistique des Productions Shadaj, s'est éteinte, le 3 décembre 2010, d'un cancer du sein.

Cette femme au cœur et à la chevelure couleur passion avait commencé son apprentissage du bansurî avec le grand maître indien Pandit Hariprasad Chaurasia, avec qui la relation *guru-shishya* (professeur-élève) s'est poursuivie pendant 24 ans. Nous nous rappellerons longtemps ce soir du 26 avril 2007 où, lors du spectacle intitulé «India, mon Amour», Catherine, assise en tailleur sur la scène de la SAT, avait réussi à charmer l'auditoire avec la douceur des sons qui émanaient de son instrument. «L'amour c'est comme la musique, avait-elle lancé d'un air complice au public venu l'entendre, on sait quand ça commence, mais on ne sait jamais où ça va se terminer...»

Cet amour a amené Catherine Potter à consacrer sa vie au bansurî, cet instrument de bambou millénaire, originaire du nord de l'Inde, et à illuminer la scène montréalaise et internationale de la musique du monde en y créant un espace dans lequel les diversités musicales ont pu trouver une expression commune.

Caroline Tabah





Comme la première fois

Après avoir accompli une ascension sans faute vers le sommet des palmarès et parcouru un chemin jalonné de prix et d'honneurs, après avoir fracassé, en août 2007, le record d'assistance aux Francofolies avec l'Orchestre Métropolitain et Yannick Nézet-Séguin, voilà que Pierre Lapointe se retrouve comme au premier jour : seul au piano.

« C'est pour Entracte ? Ah, mais oui, je connais bien ! Je suis membre de la Guilde depuis le tout début. Je suis un p'tit gars bien en règle ! » Le début, c'est en 2001 pour Pierre Lapointe, et comme pour plusieurs autres auteurs-compositeurs-interprètes, ça se passe au Festival international de la chanson de Granby. « En fait, j'avais fait Cégep en spectacle avant, corrige-t-il. Le 14 février 2000, c'est la première fois que j'ai chanté, parce que je ne l'avais jamais vraiment fait avant. Je jouais du piano et je composais depuis longtemps, mais j'ai chanté là pour la première fois, *live*. Une bonne idée, finalement, puisque tout le monde a cru que j'avais toujours fait ça, alors que j'étais terrifié. »

Après ces débuts étonnants, les professeurs de théâtre de Lapointe au cégep de Saint-Hyacinthe lui conseillent de suivre la voie de la chanson. Il surmonte donc ses craintes, puis rafle tous les prix (concours Tout nouveau, tout show, Festival de Granby, etc.). Comme on le sait, il connaît immédiatement le succès, notamment lors de ses premières incursions en Europe, en 2002, puis avec le Coup de cœur de l'Académie Charles-Cros en 2005. Et le voilà maintenant qui délaisse les projets *king size* et les grosses équipes pour un retour dans de petites salles et la simplicité volontaire du récital piano voix. « Ça m'aura pris 10 ans avant d'avoir le courage d'y revenir. » Lapointe, qui a appris le piano en autodidacte, a ressenti sur scène la nervosité qui accompagne le syndrome de l'imposteur... « Carrément ! Surtout quand tu es habitué à jouer avec de bons musiciens. Mais je réalise que j'ai développé une autre forme d'intelligence musicale, qui est moins fréquente, mais qui n'est pas moins bonne. »

Lapointe a bien rodé le programme avant de l'enregistrer en concert pour l'album *Seul au piano*. Il voulait que les pièces lui viennent naturellement au bout des doigts et éprouver le plaisir d'être le seul à choisir les paramètres de l'interprétation : « Ce show en solo m'a vraiment stressé les sept ou huit premières fois, mais maintenant j'ai un réel plaisir à le faire. » Aura-t-il envie de remonter à bord de la grosse machine après ça ? « Oh, je suis quelqu'un qui se lasse assez vite, alors je pense que c'est le calme avant la tempête. »

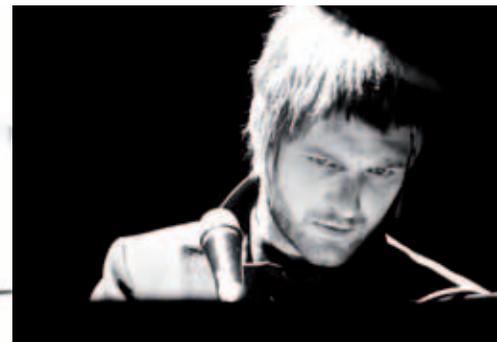
N'empêche, la tournée qui le mène de salle en salle avec ce récital lui fait vraiment voir des pianos de toutes les couleurs... Dans un tel contexte d'intimité avec l'instrument et avec le public, tombe-t-il souvent sur des instruments qui posent problème ? Philosophe, Lapointe



répond : « Des problèmes... Ça dépend toujours de notre façon de voir la vie. Moi, j'essaie de ne pas voir trop de problèmes. Je fais des petites salles avec ce spectacle, et ces jours-ci, par exemple, je joue sur un piano prêté par le curé de la paroisse. C'est un bel instrument, sans être un piano de concert. Mais je joue quand même avec le sourire, surtout que c'est pour saluer le public qui me suit depuis 10 ans que j'ai imaginé ces concerts intimes. Et il est là le public, alors je ne vais pas commencer à péter des coches sur les pianos ! »

En mai et juin, c'est sur des pianos français que se produira Pierre Lapointe et, lorsqu'il reviendra chez nous, ce sera pour donner un concert de la Saint-Jean Baptiste... en Ontario ! « Je vais avoir 30 ans en France et ce sera la première fois que je fête mon anniversaire dans un autre pays. Et comme avec ce récital je voyage léger, j'en profite pour donner mes premiers spectacles en Ontario. J'en suis très content parce qu'on oublie trop souvent les communautés francophones hors Québec. » Après quelques semaines de vacances, on le reverra à l'automne, encore seul au piano, et sans doute pas pour la dernière fois.

Réjean Beaucage



Salomé Leclerc

Back to the Beginning

He has climbed the heights of the charts and pursued a career filled with awards and honours. He broke the attendance record at the Francofolies in August 2007 with the Metropolitan Orchestra and Yannick Nézet-Séguin. And now, here is Pierre Lapointe right back where he started: alone at the piano.

"This is for Entracte? But of course, I know it well! I've been a member of the Guild from the beginning. I'm just a little guy who plays it straight!" For Pierre Lapointe, the beginning was in 2001 and as for many other composer-singer-songwriters, it came at the Granby International Festival of Song. "In fact I did a show at Cégep before that," he says by way of correction. "February 14, 2000 was actually the first time I sang, because I had never really done it before. I had been playing the piano and composing for a long time, but that was where I sang for the first time, live. A good idea, in the end, since everybody thought I had always done it, but personally, I was terrified."

Following that stunning debut, his drama teachers at Saint-Hyacinthe Cégep advised him to pursue a singing career. So he overcame his fears and proceeded to walk off with all the awards (best new artist, best performance, Granby Festival, etc.). As everyone knows, his success was immediate, from his first tours of Europe in 2002 to the Charles-Cros Coup de Cœur in 2005. And now here he is, abandoning those king-size projects and huge crews to return to small venues and the simplicity of the vocal piano recital. "It took ten years before I had the courage to go back there." Lapointe, who taught himself the piano, felt nervous onstage, as though he was an impostor. "For sure! Especially when you're used to playing with great musicians. But I realize that I have developed another kind of musical intelligence, perhaps less common but certainly just as valid."

Lapointe worked out all the bugs in the recital before recording it in concert for the *Seul au piano* album. He wanted the songs to come to him naturally through his fingertips and experience the pleasure of being the sole decider of the parameters of an interpretation: "This solo show absolutely stressed me out the first seven or eight times, but now I really have fun doing it." Will he be tempted to get back on board the big machine afterwards? "Oh, I'm someone who gets bored fairly quickly, so I think this might be the calm before the storm."

In the tour that is taking him to room after room with this recital, Lapointe is seeing all kinds of pianos.... In this context of such intimacy with both the instrument and the audience, does he often come across instruments that pose a problem? The philosopher in him replies: "Problems... It always depends on how we see life. I try not to look for problems. I do small rooms with this show, and currently, for example, I'm playing on a piano borrowed by the parish priest. It's a fine instrument but hardly a concert piano. But I play with a smile anyway, especially since I dreamed up these intimate concerts as a way of honouring the public that has followed me these past ten years. And the public is right there, so I'm not going to start pounding on the pianos!"

In May and June he will be "pounding" on French pianos, and when he returns it will be for a Saint-Jean Baptiste Day concert... in Ontario! "I'm going to turn 30 in France and it will be the first time I celebrate my birthday in another country. And since I travel light with this recital, I'm going to take advantage of it to give my first shows in Ontario. I'm very happy about this, because we far too often forget about the Francophone communities outside Québec." After a few weeks' vacation, we'll see him again in the fall, still alone at the piano, and no doubt not for the last time.

Réjean Beaucage



Portrait / Tanguay Desgagné



Lucie Gauthier

SIFFLER EN TRAVAILLANT

Tanguay Desgagné est un singulier personnage. Cet ingénieur de 50 ans de la région de Sherbrooke a pour passion le sifflement labial, celui par lequel l'homme exprime sa joie de vivre ou sa mélancolie. Mais pour Desgagné, siffler n'est pas qu'un hobby : il a perfectionné son art au point de devenir champion du monde à quatre reprises !

« C'est un instrument extrêmement commun, admet-il. À peu près tout le monde peut siffler, c'est une activité banale. Ça demeure toutefois un drôle d'instrument qui couvre trois octaves, donc plus étendu qu'une flûte à bec. Il y a des siffleurs lyriques et d'autres, comme moi, qui s'en servent comme d'un instrument. »

L'autodidacte siffleur peut exécuter sans trop forcer la mélodie de la cinquième *Danse hongroise* de Brahms avec ses vrilles de notes complexes et fastidieuses, d'une précision rare. Il interprète également les *Badineries* de Bach, de même que des thèmes composés pour la télévision : *Cher Olivier* (musique de François Dompierre), le retour de la pause publicitaire des Jeux olympiques de 1976, la campagne de souscription de Centraide, etc.

C'est au début des années 1990, lorsqu'il apprend l'existence d'une compétition en Caroline du Nord, qu'il décide de s'y mettre plus sérieusement : « Je me suis inscrit dans le seul but d'apprendre des meilleurs au monde. J'ai dû répéter environ une heure par jour les pièces complètes que j'avais choisies afin de bien les posséder techniquement. »

Ça change une vie d'être le meilleur dans ta discipline ? « Après chaque victoire, confie Desgagné, l'intérêt des médias se manifestait dès le lendemain. » Demandes d'entrevues pour les journaux, la radio et la télé. Tanguay Desgagné a goûté à la célébrité, aussi éphémère soit-elle.

Aujourd'hui, même s'il travaille dans un relatif anonymat, sa passion pour le sifflement demeure. « Tous les jours, je m'arrête une quinzaine de minutes pour faire des exercices de notes rapides, de trilles suivis de longues notes, d'arpèges et de staccatos, pour que la langue soit flexible et que le son devienne fluide et beau. Au bout du compte, c'est la motivation qui prime. »

Ses airs préférés ? Il en a trois : *The Wind of Change* du groupe rock allemand Scorpions, *Bluette* de Toots Thielemans et *L'oiseau pour la paix* de Raoul Duguay, jadis le thème de l'émission radiophonique animé par le poète et artiste.

En plus d'être membre de la GMMQ, Desgagné est membre de l'Union des artistes. « Je suis plus siffleur que comédien, mais je peux faire le comédien-siffleur. » D'ailleurs, il a déjà doublé une comédienne devant siffler le *Rondo alla turca* de Mozart. Un intérêt pour la scène ? « Entendre quelqu'un siffler pendant une heure et demie, c'est trop long, mais faire partie d'un groupe où j'interviendrais de temps à autre, pourquoi pas ? Mon rêve serait d'interpréter un concerto pour siffleur, accompagné d'un orchestre symphonique. On peut rêver, non ? »

Claude Côté

CARLOS PLACERES MUSICIEN DE L'ÂME

La musique adoucit les mœurs, dit-on. Elle adoucit aussi les maux des personnes fragilisées, en l'occurrence celles qui résident en milieux de santé. Dans le cadre d'une entente collective entre la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et la Société pour les arts en milieux de santé (SAMS), des musiciens professionnels se déplacent, le cœur au bout des doigts, dans les établissements, offrant une trêve de bonheur dans un quotidien souvent douloureux.

Carlos Placeres, musicien d'origine cubaine, gagnant d'un Félix à l'ADISQ 2010 pour son nouvel album *Puro café*, joue ainsi en duo avec Lazaro Leyva dans les Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) depuis neuf mois. Engagé et empathique, il parle de cette expérience singulière comme d'une occasion inespérée de jouer des chansons cubaines traditionnelles qu'il n'interprète presque plus jamais, privilégiant désormais, dans ses disques et en concert, son répertoire d'auteur-compositeur-interprète dont la singularité est sollicitée dans le paysage musical québécois. Ces chansons célèbres – comme *Besame mucho* ou *Guan-tanamera* – lui permettent de renouer avec les bases mélodiques traditionnelles de la musique cubaine – cha cha cha, rumba, boléro (balade) –, d'autant plus que son complice Lazaro Leyva l'accompagne au *très*, instrument traditionnel à trois doubles cordes né à Cuba de la fusion de l'oud arabe et de la bandurria espagnole.

Il s'agit donc bien pour lui d'un échange. Une expérience humaine autant qu'une occasion sur le plan musical pour cet élégant troubadour doublé d'un grand humaniste, formé, comme il dit, à «la vieille école» et qui conçoit la musique comme un don du cœur que l'on reçoit en partage, et que l'on partage ensuite.

«J'ai immédiatement été enthousiaste, raconte-t-il entre deux répétitions pour son spectacle au Lion d'Or. Jouer pour les

personnes âgées est quelque chose d'extraordinaire pour moi. J'ai grandi avec ma grand-mère et, à Cuba, les personnes âgées sont importantes dans la famille, on fait attention à elles. En huit mois, nous sommes allés dans 10 établissements et, chaque fois, je consacrer 70 % du spectacle au répertoire classique cubain et 30 % à mes nouvelles chansons. Les personnes âgées connaissent ces chansons, je les fais voyager dans leur passé. Parfois, certains viennent me raconter leurs souvenirs, un voyage à Cuba, un bal, une fête où ils ont entendu ces chansons ou dansé sur ces airs. Quelques-uns d'entre eux sont capables de danser, alors ils le font, mais la plupart du temps, je les fais danser dans leur cœur, taper des pieds et des mains. C'est le meilleur des médicaments, je pense. J'essaie aussi de leur parler un peu dans leur langue. À Saint-Léonard, par exemple, j'ai pratiqué mon italien, ailleurs mon portugais. C'est bon, on voyage tous ensemble de multiples façons pendant ces moments-là. J'essaie de leur donner du plaisir.»

Placeres signifie justement plaisir, ça tombe bien ! Mais derrière ces concerts à part entière, malgré les lieux particuliers, tout comme en filigrane de son album *Puro café*, se profile l'image de sa mère. Très déstabilisé à la suite de son décès, Carlos Placeres l'a néanmoins toujours connue malade : «Elle souffrait d'épilepsie grave. Quand j'étais petit, je voulais devenir magicien pour la guérir. Elle était une personne généreuse qui pensait toujours aux autres, partageait notamment du café pur de bonne qualité avec

ses voisins, d'où le titre de l'album que je lui ai dédié. Finalement, je suis devenu musicien, magicien de l'âme. Dans les CHSLD, je joue toujours une chanson mexicaine que ma mère aimait, c'est très important pour moi. Je suis prêt à aller jouer partout, notamment auprès des enfants et des adolescents.»

Aline Apostolska

robiart



VENTE DE MUSIQUE EN LIGNE

PAS DE PROBLÈMES, QUE DES SOLUTIONS

Les solutions de vente de musique en ligne sont en plein essor et foisonnent depuis le début des années 2000, au point où il est facile de s'y perdre. Survol des plus pertinentes.

Les solutions de vente de musique en ligne se déclinent aujourd'hui en un nombre impressionnant de plateformes adaptées aux goûts et besoins diversifiés des consommateurs et utilisateurs. Comment s'y retrouver? « Dans le domaine des solutions de vente de musique en ligne, on parle surtout du monopole de iTunes, qui récolte de 85 à 95 % du chiffre de vente grâce aux iPod! » estime Jean-Robert Bisailon, spécialiste des applications numériques, du droit d'auteur et de la distribution musicale en ligne et directeur général d'Iconoclaste Musique. Dans iTunes, 9,1 cents sont versés aux musiciens par titre vendus à 0,99 \$, tarif fixé par la National Music Publisher Association

Au deuxième rang de ces sites, mais loin derrière iTunes, se classe eMusic. Cette plateforme s'adresse surtout à ceux qui aiment les musiques plus pointues, les indés en particulier, et les albums offerts coûtent pas mal moins cher. « eMusic, c'est plus un truc d'albums, mais tu peux acheter à la chanson. Il y a un abonnement proposant des forfaits mensuels qui donnent droit à un certain nombre de chansons, explique Jean-Robert Bisailon. En gros, ça tourne autour de 2,50 \$ pour un album au lieu de 10 \$ sur iTunes, par exemple. Il y a d'autres solutions de vente de musique en ligne dignes de mention tels que Beatport pour la techno et Mondomix pour la musique du monde. Ensuite, on tombe dans les boutiques spécialisées par genre. »

L'ère Bandcamp?

Si l'on doit nommer une plateforme tout à fait adaptée aux besoins des artistes indépendants, c'est sans doute Bandcamp qui domine. « Il est important de mentionner des plateformes comme celle du site Internet d'Espace Émergence (espace-emergence.com), conçu spécifiquement pour les artistes indépendants du Québec dont les disques ne sont pas distribués. Il propose de la vente sur différentes plateformes. Mais c'est vrai qu'on parle de plus en plus de Bandcamp, souligne Jason Dupuis, relationniste chez Gong communications. C'est l'idéal. C'est de la vente équitable dans un espace où tu gères tes affaires. On peut aussi faire de l'écoute en mode continu (*streaming*) sur ce site. » Jean-Robert Bisailon abonde: « Bandcamp, c'est la solution clés en main pour les gens qui veulent vendre de la musique en ligne. Ça évite aux artistes tout le boulot de se monter un site Web transactionnel pour vendre leur musique en direct. Bandcamp prend une commission de 15 %, mais n'exige pas que tu vendes ta musique. Tu peux la donner, en fixer le prix ou laisser le consommateur le faire. L'artiste qui y présente sa musique a en plus les statistiques en temps réel pour les 7, 15 et 30 derniers jours. Dans son tableau de bord (*dashboard*), il peut voir l'état de ses ventes et même les montants qui lui sont dus. Les sites eMusic et iTunes n'offrent pas ça, car ils obligent à passer par un agrégateur. Le musicien aura éventuellement accès à ses statistiques sur ces plateformes, mais beaucoup moins rapidement et de façon beaucoup moins transparente qu'avec



Bandcamp. » Les deux spécialistes s'entendent pour dire que l'amateur de musique qui achète sur Bandcamp sait que l'argent qu'il a versé se rendra à l'artiste. Il n'y a pas 36 intermédiaires. « Si on aime un groupe et qu'on veut l'encourager, le mieux est de se procurer sa musique sur Bandcamp, sur Nimbit ou encore sur Bandzoogle, un site montréalais qui permet au musicien de créer son site Web clés en main et de vendre sa musique. En plus, Bandzoogle ne touche pas de commission », précise Jason Dupuis.

Futur

Les CD se vendent encore en magasin, mais de moins en moins, ce qui n'est pas le cas du vinyle. Statistiquement, ce sont surtout les gens de plus de 45 ans qui achètent des CD, alors que la nouvelle génération achète en ligne. Mais la vente en ligne deviendra-t-elle la norme d'ici peu? « Le concept de l'album comme on l'a connu autrefois est révolu, observe Jason Dupuis. Les albums sont fractionnés par les consommateurs qui, pour la plupart, achètent maintenant des titres. Selon moi, on se dirige de plus en plus vers les solutions de vente de musique en ligne. Ces plateformes donnent accès à des artistes et des styles de musique du monde entier à des prix vraiment très raisonnables. C'est tellement plus pratique! »

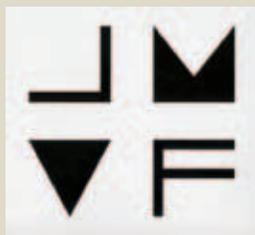
Pour sa part, Jean-Robert Bisailon insiste sur un autre aspect: « Il y a pas mal de gens qui ont abandonné l'approche du téléchargement permanent et qui optent plutôt pour une écoute en mode continu. Ça se fait surtout sur YouTube ou dans SoundCloud, une plateforme qui permet de créer des listes d'écoute (*playlists*). Un musicien a la possibilité de créer des lecteurs audios (*players*) qu'il peut aussi incruster sur sa page Myspace – pour ce que ça vaut –, mais surtout sur son propre blogue ou son site Internet. C'est pratique pour l'écoute préalable, et il y a pas mal de gens qui l'utilisent (SoundCloud a un million d'abonnés), surtout parce que les *players* sont très beaux et très efficaces. Il y a aussi d'autres solutions de *streaming* relativement intéressantes et pas chères, gratuites même, qui permettent aussi de monter des listes d'écoute. Ce qui signifie que ce n'est plus vraiment nécessaire d'avoir la chanson sur son ordinateur ou son téléphone. Il y a donc une transition qui se fera du téléchargement permanent vers l'écoute en ligne. » Espérons qu'avec ces nouveaux modes de consommation, les artistes recevront toujours une juste part pour la création de leurs œuvres musicales.

Patrick Baillargeon



Nouvelles parutions

Jérôme Minière
Le vrai le faux
 (La Tribu/Dep)



Avant la sortie de *Le vrai le faux*, Jérôme Minière a fait paraître sur son site (jeromeminiere.ca) une série de 12 clips qui mettent en scène toutes sortes de petites histoires et d'anecdotes, mais aussi certains questionnements mi-sérieux sur l'état de l'industrie. Cette amorce nous laissait croire que le prochain Minière serait un peu farfelu. Or il ne l'est pas, ou presque pas.

Si cet expatrié français – qui a adopté le Québec comme terre d'accueil il y a plusieurs années – avait tendance à s'étaler sur ses derniers disques, son nouvel effort est beaucoup plus pop et concis, plus musclé aussi. Alors que son précédent album, *Cœur*, n'était pas un disque très rythmé (paradoxal, vu le titre), *Le vrai le faux* se veut plus costaud, mais conserve la richesse des arrangements qu'on retrouvait sur *Cœur*. En proposant des chansons qui rappellent une certaine pop alternative de la fin des années 1980 ou du début des années 1990, Minière dévoile un côté plus «énergique» que ce à quoi il nous avait habitués au cours des dernières années. Un retour aux sources en quelque sorte.

Le vrai le faux est aussi un disque de rencontres, avec Bia, Dawn Cumberbacht et Ngâbo qui chantent sur quelques titres, ainsi qu'Albin de la Simone, qui touche le clavier et les synthés sur deux chansons.

Le nouvel opus de Jérôme Minière est sans doute son plus abouti, un disque qui amalgame brillamment toutes les facettes du chanteur. Un autre sans-faute qui s'ajoute à un parcours somme toute exemplaire. **(PB)**

Orchestre Métropolitain / Yannick Nézet-Séguin
La tragédie de Salomé – Florent Schmitt
 [ATMA Classique, ACD2 2647]



Depuis quelque temps, il faut un GPS pour suivre Yannick Nézet-Séguin. Il multiplie les orchestres et, s'il a attendu l'approche de la trentaine pour sortir un premier enregistrement, en 2003, le moins qu'on puisse dire est qu'il a mis les bouchées doubles depuis. Après des parutions chez Audiogram, Virgin, BIS, EMI et Deutsche Grammophon, le revoici en quelque sorte à la maison pour un 24^e disque en huit ans ! Ce qui est magnifique dans ce parcours, entre autres, c'est que l'on a bel et bien le sentiment de reconnaître son style quel que soit l'orchestre qu'il dirige. Cette fois, c'est le Métropolitain : pas de doute, le chef est chez lui, et l'orchestre sonne comme du velours, produisant des textures d'une grande richesse.

La tragédie de Salomé, poème symphonique de Florent Schmitt, date de 1910. Il s'agit d'une version, raccourcie de moitié, d'un ballet d'une heure composé trois ans auparavant. Cette concentration sert l'œuvre, vivante et très énergique, que le compositeur avait dédiée à Stravinski. *La Symphonie en ré mineur* de César Franck, qui figure aussi sur le disque, est plus longue d'une douzaine de minutes. On est bien loin, dans le temps comme dans l'espace, des tensions nationalistes qui causèrent du tort à cette création, en 1889, et qui reste, malgré le talent des interprètes, d'un intérêt assez modeste. Néanmoins, l'œuvre de Schmitt, elle, vaut le détour, et puis c'est le seul enregistrement de l'Orchestre Métropolitain qui soit paru pour son 30^e anniversaire ! **(RB)**

Les albums commentés dans cette page sont sélectionnés parmi ceux dont les contrats d'enregistrement ont été déposés à la GMMQ.

Saviez-vous que

Votre cachet peut varier en fonction de la capacité de la salle ?

En effet, dans les Normes minimales de travail applicables dans le secteur de la scène et de la musique d'ambiance, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2010, le cachet pour un spectacle ou un concert non orchestral est majoré en fonction de la capacité de la salle. Exemple : le cachet minimal pour un musicien faisant partie d'un groupe de musique pop est de 160 \$ s'il joue dans une salle dont la capacité est de 1 à 399 places, et de 200 \$ si la capacité de la salle est de 400 à 999 places. N'hésitez donc pas à vérifier la capacité de la salle, vous pourriez ainsi majorer le cachet minimal à partir duquel les remises de la cotisation d'exercice et de la contribution à la caisse de retraite sont calculées.

Did you know

Your performance fees can vary depending on room capacity?

Under the Minimum Working Conditions that apply to the stage and background music sector, in force since September 1, 2010, the performance fee for a show or non-orchestral concert is determined on the basis of room capacity. For example, the minimum fee for a member of a rock band is \$160 if he or she plays in a venue that holds between 1 and 399 people, and \$200 if room capacity is between 400 and 999 people. It's well worth checking the room capacity of your venue so you can determine the minimum fee on which your union dues and pension fund contributions are based.



ENTENTES ET GRIEFS

ENTENTES

Nouvelles ententes collectives

- La Sinfonia de Lanaudière
Signée le 11 mars 2011, pour une période de trois ans

Renouvellement d'ententes collectives

- Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Ratifiée à l'unanimité le 16 mars 2011, pour une période de quatre ans

Négociation en cours (nouvelles ententes et renouvellement)

- ADISQ (phonogramme et scène)
- Association des producteurs conjoints (APC)
- Association des producteurs de théâtre privé (AFTP)
- Cirque du Soleil
- House of Jazz
- Orchestre symphonique de Montréal
- Orchestre symphonique de Longueuil
- Orchestre Métropolitain
- Orchestre symphonique de Drummondville
- Société Radio-Canada
- TVA

N.B.: Il existe une multitude d'ententes collectives négociées avec divers producteurs. Plusieurs de ces ententes figurent sur le site Internet, mais pour confirmer l'existence d'une entente, ou pour toute question concernant le contenu d'une entente, il est essentiel de communiquer avec le Service des contrats, au 514-842-2866.

GRIEFS

GMMQ c. House of Jazz (secteur scène)

La Guilde a déposé deux griefs à l'encontre du producteur House of Jazz pour contravention à l'entente collective. Plus précisément, il s'agit de griefs pour n'avoir pas déposé à la Guilde les contrats, et n'avoir pas fait les contributions à la caisse de retraite, au fonds de vacances et la cotisation d'exercice pour des spectacles de septembre 2008 au 6 décembre 2010.

GMMQ c. SPHÈRE MUSIQUE (secteur scène)

La Guilde a fait signifier sept griefs à Sphère Musique relativement au non-dépôt de contrats et de remises. Dans une sentence arbitrale du 18 janvier 2011, l'arbitre, M^e Suzanne Moro, a entériné une entente intervenue entre la Guilde et le producteur, mettant ainsi fin aux litiges. La Guilde a reçu la totalité des contrats et des remises faisant l'objet des griefs. Les montants déposés à titre de contribution à la caisse de retraite des musiciens ont été transférés au fonds de pension.

GMMQ c. DISQUES IMAGINAIRES (secteur phonogramme)

Le 30 mars 2011, l'arbitre, M^e Suzanne Moro, a rendu une décision ordonnant au producteur, Disques Imaginaires, de déposer le contrat, les remises ainsi que des intérêts légaux relativement à l'exécution de prestations lors de l'enregistrement du phonogramme « Les animaux » de l'artiste Mathieu Gaudet.

GMMQ c. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL (congédiement)

Faisant suite à un grief de la Guilde, M^e Jean-Pierre Lussier a rendu, le 18 juin 2010, une sentence arbitrale précisant que, compte tenu des circonstances, le congédiement d'Élaine Marcil n'était pas approprié, et il a ordonné à l'Orchestre symphonique de Laval de verser une somme à la musicienne à titre de dommages matériels et moraux.

GMMQ c. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (heures supplémentaires)

Le 17 novembre 2009, un grief a été déposé à l'encontre de l'Orchestre symphonique de Montréal en vue d'obtenir au nom des musiciens une rémunération additionnelle pour le prolongement d'une répétition. Un arbitre est actuellement saisi du dossier, qui est en voie d'être réglé.

GMMQ c. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (heures supplémentaires)

L'arbitre, M^e Francine Lamy, est saisie d'un grief de la Guilde du 19 octobre 2009 en vue d'obtenir une rémunération additionnelle pour tous les musiciens ayant participé à la Tournée européenne 2009 afin de compenser le retard lors d'un déplacement entre deux villes européennes. Ce dossier est en voie d'être réglé.

GMMQ c. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (cachet dû aux surnuméraires)

Le 4 mars 2010, la Guilde a déposé un grief à l'encontre de l'Orchestre symphonique de Montréal pour ne pas avoir payé aux surnuméraires les prestations lors des répétitions et du concert présenté à Radio-Canada. La date d'audition a été fixée au 28 octobre 2011.

GMMQ c. ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL (ajout de service)

Le 23 février 2011, la Guilde a signifié un grief à l'Orchestre symphonique de Montréal demandant une rémunération additionnelle en raison d'un ajout de services à la saison d'été de l'année contractuelle 2009-2010. Un arbitre sera saisi du dossier sous peu. L'audition est prévue le 21 septembre 2011.

Il est important de signaler à la GMMQ toute contravention à une entente collective afin de faire respecter vos droits.

NÉGOCIATION D'ENTENTES COLLECTIVES À LA RECHERCHE DU PRODUCTEUR MASQUÉ

La **G**uilde est actuellement en discussion avec plusieurs associations de producteurs dans le domaine des médias électroniques: film, télévision, annonces publicitaires, disque. Comme dans plusieurs domaines d'activités économiques, les producteurs transfèrent à d'autres professionnels les responsabilités découlant de leurs obligations, tout en conservant les avantages liés à l'utilisation du produit. On appelle cela de la « sous-traitance ». À titre d'exemple, un producteur de films engagera un musicien pour composer la musique. Ce dernier sera payé pour un produit « clés en main » et le producteur du film indiquera à tous que ce musicien est le producteur de la bande sonore. Le producteur du film refusera de négocier les conditions de travail des musiciens engagés pour enregistrer la bande sonore en affirmant que cette responsabilité incombe au musicien compositeur.

Certains intermédiaires entre les musiciens et les producteurs de films, d'émissions de télévision ou d'annonces publicitaires se font un devoir de respecter les conditions de travail minimales lorsque des musiciens-interprètes sont engagés. D'autres non. Et c'est là le problème: cachets trop bas, absence de contribution à la caisse de retraite et aucune protection juridique en cas de litige. Le résultat de cette pratique est désolant: un nombre important de bandes sonores sont enregistrées au noir, sans contrat ni avantages pour les musiciens.

La position de la Guilde est sans équivoque: il n'existe qu'un seul producteur à qui incombe la responsabilité de négocier et d'appliquer les conditions de travail minimales. Dans le cas d'un film, il s'agit du producteur du film, et non du musicien qui enregistre la trame musicale. Il est important que tous les membres en soient informés afin d'exiger le respect des normes minimales applicables. Le musicien professionnel est un artiste que l'on doit respecter. La reconnaissance de son travail passe nécessairement par le respect des conditions minimales de travail, incluant les cachets et les avantages sociaux qui s'y rattachent.

Pour obtenir plus d'information ou commenter les négociations en cours, communiquez avec nous par courriel: negotiations@gmmq.com.

Éric Lefebvre, secrétaire-trésorier

COLLECTIVE AGREEMENT NEGOTIATIONS LOOKING FOR THE HIDDEN PRODUCER

The **G**uild is currently in discussion with several producers' associations in the field of electronic media: film, television, commercials and recordings. As in many other areas of economic activity, producers often transfer the duties and responsibilities of their obligations to other professionals, while keeping for themselves the benefits associated with use of the product. This is known as subcontracting. For example, a film producer engages a musician to compose the music for the film. The latter is paid for a "turnkey" product and the film producer tells everyone that this musician is the producer of the soundtrack. The film producer refuses to negotiate the working conditions for the musicians hired to record the soundtrack by claiming that this responsibility belongs to the music composer.

Some intermediaries between musicians and producers of films, television programs or commercials make a point of respecting minimum working conditions when musicians and singers are hired. Others do not. And that is the problem: fees that are too low, no contribution to the pension fund and no legal protection in case of litigation. The results of this practice are distressing: a significant number of soundtracks are recorded under the table, with no contract or benefits for the musicians.

The position of the Guild is unequivocal: there is only one producer who is responsible for negotiating and applying minimum working conditions. In the case of film, this is the film's producer, not the musician who records the soundtrack. It is important that all members know about this so that the minimum applicable standards are adhered to. A professional musician is an artist and must be respected as such. Recognition of his work necessarily involves respecting minimum working conditions, including the fees and social benefits associated with them.

For further information or to comment on the negotiations currently underway, please contact us by email at negotiations@gmmq.com.

Éric Lefebvre, secretary-treasurer



DE NOUVEAUX PARTENAIRES POUR LA SANTÉ DES MEMBRES

Marc Lafrance, audioprothésiste, offre un rabais de 15 % sur les protecteurs auditifs, les prises d'empreinte et les tests auditifs ainsi qu'un rabais de 10 % sur les moniteurs de scène (sur mesure et universels) et les écouteurs.

www.lafranceaudio.com

Evelyne Lapointe, physiothérapeute, offre la deuxième heure gratuite lors de la première séance (évaluation) plus 20 % de rabais sur les trois premiers traitements.

Evelyne.lapointe.physio@gmail.com

Simon Aboumerhi, chiropracticien, offre l'évaluation gratuite ainsi qu'un tarif préférentiel pour des traitements en chiropractie: 60 \$ par traitement d'une durée de 40 à 60 minutes (40 \$ pour les étudiants).

Commentprevenir.com

Tous les rabais aux membres sont indiqués dans la section membre, au www.gmmq.com.

Guide de prévention
Arts de la scène

Quand la prévention
entre en scène,
chacun a son rôle à jouer!

Guide gratuit disponible au
www.csst.qc.ca/artsdelascene